



trottoir trop haut dans une station total

Par **manganelou06**, le **15/03/2011** à **20:57**

Bonjour,

j'ai endommagé le bas de caisse de mon véhicule (automobile) sur un trottoir périphérique, trop haut (environ 30 - 35 cm) d'une pompe à essence sur un emplacement sans visibilité (via le retroviseur) et non indiqué par une quelconque signalisation, dans un zone ou il faut tourner pour sortir de la station.. Sans être carrossier, je pense qu'il y en a bien pour 1000 euro de réparation.

L'état du trottoir, très maintenant très endommagé à l'endroit des "frottements" et maintenant balisé par un cordon d'alerte (ruban rouge et blanc) montre que je ne suis pas le premier et que les problèmes s'accumulent. Le gérant de la station m'a d'ailleurs conseillé de faire un courrier "à Total". (à qui ? chez total ?)

Précisément, ma question est de savoir 1-) s'il y a une norme concernant la hauteur de ce genre d'ouvrage, ce qui, sans jeux de mot me permettrait d'avoir a-un argumentaire "béton"; et b-) quel est ou serait mon recours.

Il faut dire qu'au prix de l'essence actuel, ajouter 1000 euros ou plus à l'addition pour un plein fait beaucoup pour ne rien tenter.

Merci d'avance de votre expertise et de votre conseil en la matière.

Thierry, 06

Par **Domil**, le **16/03/2011** à **14:22**

C'est un trottoir dans la station (donc propriété privée) ou sur le domaine public ?

Par **manganelou06**, le **16/03/2011** à **15:41**

Merci, il s'agit d'un trottoir à l'intérieur de la station, sur lequel sont posées les pompes, donc forcément très près du passage des voitures. De plus c'est un endroit qu'il faut contourner pour sortir de la station. Merci de vos conseils,

Thierry

Par **Domil**, le **16/03/2011** à **15:49**

Ah ok, ce n'est pas un trottoir que vous êtes obligé de traverser, donc vous avez fait une faute de conduite et vous voulez qu'un autre en soit responsable.

Par **mangelou06**, le **16/03/2011** à **16:01**

merci, de votre amabilité, cordialement.